

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 septembre 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Étaient présents :** Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet et Jean-Michel Jamon.

**Étaient absents :** Marcel Meyssonier Jean-Paul-Brustel, Stéphane Charrat qui avaient respectivement donné pouvoir à Jean-Luc Fraisse, Roland Puech et Gilbert Caroff-Duflos, et Bruno Christophe.

**Secrétaire de séance :** Pascal Garnier a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Maison de santé pluridisciplinaire : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre :**

M. le Maire expose au conseil que le programme architectural de la maison de santé est finalisé et qu'il convient à présent d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre dans la mesure où l'avant-projet détaillé est obligatoire pour constituer les dossiers de demande de subventions.

La mission contiendra les éléments de base prévus par la loi MOP additionnés des missions Exécution et OPC (Ordonnancement, Coordination et Pilotage). Le choix du candidat se fera sur dossier. Le mode de passation du marché est celui de la procédure adaptée telle que prévue à l'article 28 du CMP. L'avis d'appel public sera publié dans le BOAMP et mis en ligne sur la plateforme du Centre de Gestion (délibération du 01/04/2005).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la maison de santé.

**Maison de santé pluridisciplinaire : choix du bureau d'études pour l'étude de sols :**

M. le Maire expose au conseil que, sur les quatre bureaux d'études consultés pour l'étude de sol de la maison de santé, deux seulement ont répondu. Sur avis du responsable de la cellule qualité de la construction de la DDT, M. le Maire propose de retenir le bureau d'études FONDASOL de Clermont-Ferrand pour les missions suivantes :

- mission G11 : 1 750 € HT,
- mission G12 : 860 € HT,
- mission G2 limitée à la phase projet : 1 500 € HT,

soit un total de 4 110 € HT, ou 4 915,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de bureau d'études FONDASOL pour 4 110€ HT, soit 4 915.56€ TTC.

**Alimentation en eau potable du village de Besses : validation de l'avenant n°1 ; demande de subvention :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, présente au conseil l'avenant n°1 au marché de travaux attribué à l'entreprise FAURIE de St-Agrève pour la restructuration du réseau d'alimentation en eau potable du village de Besses.

L'avenant comprend :

- le remplacement des bouches à clés existantes en raison des nombreuses fuites détectées sur les vannettes lors du démarrage des travaux : 6 200€ HT ;
- la mise en place de compteurs divisionnaires afin de pouvoir suivre correctement la consommation d'eau des antennes de Besses et Chaduzias : 1 850€ HT.

Le montant total de l'avenant s'élève donc à 8 050€ HT, soit 9 627.80€ TTC portant ainsi le montant du marché initial de 39 900€ HT à 47 950€ HT.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil approuve à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché de l'entreprise FAURIE selon les conditions précédemment évoquées et décide de demander une subvention au taux de 30% au Conseil général de la Haute-Loire.

Roland Puech remercie vivement M. Christophe Benezit qui a donné son accord pour permettre le passage des conduites dans ses parcelles.

#### **Dissolution de l'association villageoise « Les Armaniers » de Chaduzias :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, rappelle au conseil que l'association « Les Armaniers » de Chaduzias a pour objet la gestion de l'eau du village. Cette association a décidé de se dissoudre dans la mesure où elle ne possède plus d'autorisation pour exploiter la source de Chaduzias. En effet, l'association villageoise avait bénéficié d'une autorisation par arrêté préfectoral du 11 juin 1997 d'une durée de cinq ans pour poursuivre l'exploitation du captage sous réserve de la mise en place des périmètres de protection et de la mise en œuvre de différents travaux. N'ayant pas répondu à ses obligations, l'association préfère céder à la commune l'ensemble du réseau d'eau du village, le captage et le réservoir.

Par ailleurs, la commune encaissera le reliquat financier de l'association ce qui lui permettra de payer une partie des travaux d'adduction et de protection de la ressource en eau. Auparavant, l'association devra s'acquitter des frais en cours (analyses d'eau, consommation, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité,

- le transfert du réseau d'eau et des ouvrages d'adduction de Chaduzias dans le domaine communal ;
- le reliquat financier de l'association

#### **Alimentation en eau potable du village de Chaduzias :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, rappelle au conseil que suite à la dissolution de l'association de gestion de l'eau de Chaduzias, la commune est à présent gestionnaire du réseau d'eau et des ouvrages captants du village. Il explique au conseil que la ressource en eau est insuffisante à Chaduzias et qu'elle est de surcroît impropre à la consommation.

Pour pallier ces déficiences, la commission Eau et assainissement propose au conseil de raccorder le village de Chaduzias sur la conduite de transfert de Fix dont le montant des travaux estimé par l'entreprise Faurie de St Agrève, s'élève à 20 172€ HT, soit 24 125.71€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise Faurie et décide de demander une subvention la plus large possible au Conseil général de la Haute-Loire et à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

#### **Réalisation d'un emprunt sur le budget de l'eau :**

Roland Puech vice-président de la commission Eau et assainissement, présente au conseil les propositions des trois banques consultées (Crédit agricole, Caisse d'Épargne et Crédit local de France) concernant le prêt de 50 000€ prévu au budget de l'eau 2010, pour les travaux d'adduction en eau potable des villages de Besses et Chaduzias, ainsi que pour la protection du captage de Fonteline 1. Après analyse, il apparaît que l'offre du Crédit agricole est la plus avantageuse. Cette banque, en effet, propose un prêt à taux fixe à 2,68%, sans frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de réaliser un emprunt de 50 000€ auprès du Crédit agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Objet : Financement de travaux d'adduction en eau potable (AEP Besses et Chaduzias, captage Fonteline 1)**
- **Montant : 50 000€**
- Type d'amortissement : taux fixe
- Taux : 2.68%
- Durée du prêt : 12 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle

Le conseil autorise M. le Maire à signer les contrats de prêt avec la banque retenue.

#### **Maison de la Faune sauvage : convention de mise à disposition des locaux :**

M. le Maire expose au conseil que la construction de la maison de la Faune sauvage est achevée. Il rappelle que la commune a fourni le terrain, la maîtrise d'œuvre et les matériaux de construction dans la limite de 20 000€ HT et que l'ACCA a réalisé les travaux. Il souligne que les travaux ont été remarquablement menés et que résultat est très satisfaisant.

M. le Maire propose au conseil de mettre la maison de la Faune sauvage à disposition des chasseurs pour une durée de 12 ans renouvelable tous les 5 ans par tacite reconduction.

Jean-Michel Jamon précise que la maison de la Faune sauvage au-delà d'un simple local destiné à la découpe du gibier, fonctionnera comme un véritable outil pédagogique à destination des scolaires grâce à la mise en place d'expositions sur la vie des animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, la convention de mise à disposition de la maison de la Faune sauvage et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier avec le président de l'ACCA.

#### **Approbation du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Livradois Forez :**

M. le Maire rappelle que le Parc naturel régional, créé en 1986, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'environnement, le prolongeant ainsi jusqu'au 23 juin 2010. Pour qu'il soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

Après que M. le Maire ait rappelé les missions du Parc et ses nombreux atouts pour la commune d'Allègre ; le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la charte révisée du Parc naturel régional Livradois-Forez ;
- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez annexés à la charte,

#### **Fixation des indemnités de conseil du Receveur :**

Le comptable de la Commune ayant apporté conseil et assistance à la commune en matière budgétaire, économique et financière, il est alloué à celui-ci l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux de 100%.

### **3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

**Déclarations d'intention d'aliéner :** M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2547 à B-2546, B-2552 et B-2553 sises 7 rue du Fangeas ;
- B-712 sise rue ND de l'Oratoire (chemin des remparts) ;
- B-1995 sise Le Chier ;
- B-854 sise 30 rue du Mont Bar ;
- B-2484 sise rue Traversière des Potelleries.

### **4. Information sur l'activité de la CCPA :**

M. le Maire rend compte au conseil des principaux points abordés lors du bureau de la CCPA du 02 septembre 2010 :

- **Pôle d'excellence rurale** : la Communauté de communes va déposer, en octobre prochain, un dossier de PER qui portera, d'une part, sur le projet d'agrandissement du bassin aquarécréatif de St-Paulien et, d'autre part, sur le projet de maison de santé d'Allègre. Ces deux projets innovants axés sur le bien-être et sur les services à la personne, permettront de revitaliser et de redynamiser le territoire de la Communauté de communes.
- **Syndicat ferroviaire** : la Communauté de communes va prochainement concrétiser son adhésion au syndicat ferroviaire.

#### **4-Informations des conseillers et du public :**

**Éclairage du terrain de foot** : une réunion de travail avec les dirigeants du foot va être programmée afin d'évoquer le projet d'éclairage du terrain.

#### **5-Informations de la municipalité :**

##### **Rentrée scolaire :**

**L'École laïque Jean Macé** voit, par rapport à l'an dernier, ses effectifs baisser de 104 à 88 élèves. Mme Isabelle Goux, nouvelle directrice de l'école, a pris ses fonctions à la rentrée ; elle enseigne en classe de maternelle. Le Rased fonctionnera cette année avec une psychologue scolaire à plein-temps.

Durant l'été, les travaux de remplacement des menuiseries ont été achevés ; l'opération « Ecole Numérique Rurale » a permis de doter l'école de deux tableaux blancs numériques et de 8 ordinateurs portables.

**Au Collège**, les effectifs ne cessent de progresser : 241 élèves cette année, dont 229 demi-pensionnaires.

Les travaux d'économie d'énergie se poursuivent avec l'isolation des radiateurs et le changement de la régulation du chauffage. Des travaux de restructuration de l'administration financés par le Conseil général, permettront de libérer de l'espace pour agrandir les réfectoires. Le projet de self est ajourné pour le moment.

**Chantier de jeunes** : Gilbert Meyssonier rappelle que le chantier de restauration de la tour Nord de la Potence s'est déroulé du 05 au 26 août. Le conseil municipal remercie les 13 jeunes bénévoles qui ont réalisé un travail très satisfaisant, ainsi que l'entreprise Ampilhac pour ses conseils et pour le prêt de matériel.

**Compte-rendu des travaux de voirie** : la réparation des ponts du Mallet et de Salettes est terminée. Les travaux de réfection des voies communales aux Narcisses, à Châteauneuf et à Menteyres sont en cours de réalisation.

Séance levée à 22h30.